DÉCLARATION TAXE PATRIMONIALE

À quoi sert le présent formulaire ?

Ce formulaire vous permet de déposer la déclaration pour la taxe annuelle compensatoire des droits de succession (ASBL, fondation privée, etc., ci-après dénommée : « association »), en abrégé : la taxe patrimoniale. Si votre association ne possède pas plus de 50.000 euros de biens imposables, vous ne devez pas payer de taxe, ni déposer de déclaration. Certaines associations sont légalement exemptées de la taxe.

Comment puis-je soumettre ce formulaire ?

Vous devez déposer la déclaration chaque année entre le 1er janvier et le 31 mars (avant 12 h 00). Cependant, si le 31 mars tombe un week-end ou un jour férié, l'échéance est reportée en votre faveur au jour ouvrable suivant (avant 12 h 00).

Numériquement : enregistrez ce formulaire avec les éventuelles annexes en un seul fichier PDF et faites-le signer par au moins un représentant légal de l'association muni d'un certificat eID valide. Allez sur MyMinfin.be et soumettez le PDF sous « Mes interactions > Soumettre un document ou répondre à un courrier > Je n'ai pas de code de service ». Optez pour « Déclaration taxe patrimoniale (ASBL) ».

Sur papier : veuillez remplir ce formulaire et le faire signer par au moins un représentant légal de l'association. Recherchez dans notre guide des bureaux[1] > Enregistrement > Succession > Recouvrement de la taxe compensatoire des droits de succession (déclarations ASBL) l'adresse du service compétent.

DÉNOMINATION, SIÈGE ET DÉTAILS DE L'ASSOCIATION

Nom de l'association : .....

Numéro BCE : .....

Forme d'association : ☐ ASBL ☐ Fondation privée

Adresse du siège social :

Rue et numéro : .....

Code postal et lieu : .....

Votre association a-t-elle déposé une déclaration au cours de l'année écoulée ? ☐ Oui ☐ Non

[1] https://eservices.minfin.fgov.be/annucomp/main.do

DÉCLARATION TAXE PATRIMONIALE

Vous pouvez enregistrer la déclaration sur les pages suivantes. Sur **fin.belgium.be** > Décès > Déclaration de succession, vous trouverez des directives concernant les données et les biens que vous devez déclarer dans ce formulaire.

Lorsque vous remplissez cette déclaration sur papier ou lorsque vous ajoutez des annexes, vous devez numéroter chaque page et mentionner le nombre de pages utilisées sur la dernière page. Veuillez faire signer ce formulaire par au moins un représentant légal.

→